

<https://bourg.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article56>



# Le parcours avenir

- Se documenter, s'informer - Parcours avenir -

Publication date: mercredi 8 mars 2017

---

Copyright © CIO de Bourg-en-Bresse - Tous droits réservés

---



Il s'inscrit dans la loi de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013.

Ce parcours remplace le PDMF et le PIIODMEP (parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article 2331.7 du code de l'éducation).

Voici le texte de référence : [arrêté du 1er juillet 2015](#)

Il a 3 objectifs : Il permet pour chaque élève de :

- Découvrir le monde professionnel et économique, connaître la diversité des métiers et des formations
- Développer son sens de l'engagement et de l'initiative
- Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

Ce qui change : Tous les élèves sont concernés de la 6ème à la terminale, dans l'idée d'une culture généraliste. La liaison collège / lycée / enseignement supérieur est plus affirmée.

Le parcours avenir s'inscrit dans une progression disciplinaire voire interdisciplinaire et suscite les initiatives permettant de développer, à l'échelle d'un territoire, des projets partagés avec des partenaires extérieurs.

### " Au Collège

Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la classe de 6ème à la classe de 3ème, y compris lorsqu'ils suivent une scolarité en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Il vise à l'acquisition de connaissances et de compétences destinées à favoriser une participation constructive à la future vie sociale et professionnelle du jeune collégien. Ce parcours contribue à donner du sens et à valoriser le contenu des apprentissages en favorisant les démarches de découverte du monde socio-économique et le lien entre ces les élèves et les équipes éducatives.

L'élève s'informe des possibilités de formations et de voies d'accès aux divers métiers qui s'offrent à lui après le collège. Le parcours organise la découverte par l'élève de la complexité de toute activité professionnelle, des savoirs et de l'expérience qu'elle requiert. Il favorise l'engagement dans un projet individuel ou collectif en suscitant la créativité.

### " Au Lycée

L'objectif du parcours Avenir est d'aider les élèves à construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après Bac, permettant ainsi aux élèves des 3 voies de formation de réviser, d'affiner et de conforter les choix d'études et les projets professionnels.

Dans la continuité du travail effectué en collège, il s'agit de combiner les 3 objectifs du parcours.

Lien site [education.gouv sur le parcours avenir](#)